



Prolongement de la route par ma propriété

Par **Pallares**, le **05/10/2009** à **10:34**

Bonjour,

Je viens d'acheter une maison individuelle le 29 juin 2009, dès mon arrivée je constate, qu'une construction est en cours juste à côté de chez moi dont je ne suis pas du tout informé lors de la vente et où il ne figure aucun panneau de permis de construire.

Je vais à la mairie pour me renseigner des travaux et je vois qu'il est prévu 211 habitations en R+2 et maison individuelle avec vue sur mon jardin et de plus que leur chemin d'accès passe par mon allée qui est commune avec ma voisine.

Sur ce je demande rendez-vous avec l'adjoint chargé de l'urbanisme, celui-ci me dit qu'il est trop tard que le délai de recours est passé (permis accepté en 2007) et qu'un droit de passage par mon allée existait sur l'acte de vente d'un propriétaire, pas l'antécédent mais l'autre d'avant, il clôture l'entretien en disant que lorsque les travaux seront terminés le promoteur Akerys passera par mon allée pour être conforme au permis de construire.

Merci de m'éclairer sur mes droits et démarches à suivre.

M Pallares

Par **augustin**, le **05/10/2009** à **13:10**

D'un point de vue construction de l'immeuble voisin, vous savez maintenant pourquoi votre vendeur s'est séparé de sa maison !!!

Pour le passage, voyez avec votre notaire pour qu'il effectue des recherches sur les anciens actes où figure cette servitude de passage.